

**Déclaration d'Intention de s'Engager (DIE) dans le projet d'accroissement des capacités de  
stockage** pour acquérir les capacités requises dans l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en  
œuvre dans les zones vulnérables (modifié par les arrêtés des 23 octobre 2013 et 11 octobre 2016)  
**et demande de dérogation en cas de mise aux normes**

Identification de l'exploitation

Nom (individuel ou société si forme sociétaire) : .....  
N° Pacage : .....  
N° élevage (EDE) : .....  
Adresse : .....  
Commune : .....  
Téléphone : .....  
Courriel : .....

Description de l'exploitation

- SAU : .....
- Productions animales
  - Bovins lait       Ovins lait       Caprins lait       Porcs
  - Bovins viande       Ovins viande       Caprins viande       Volailles
  - Autres (à préciser) : .....

Effluents d'élevage produits sur l'exploitation

- Type d'effluents produits sur l'exploitation (type I, type II) : .....
- Type et capacités de stockage actuel (en mois) : .....
- Capacités de stockage à acquérir (en mois) : .....

Dérogation pour la mise aux normes

- Je souhaite bénéficier d'une dérogation pour reporter le délai de mise en conformité au 1<sup>er</sup> octobre 2019 (au lieu du 1<sup>er</sup> octobre 2018). Cette demande est justifiée par le motif suivant :
- Montant de l'investissement important
  - Faible disponibilité des entreprises pouvant réaliser les travaux
  - Situation climatique exceptionnelle ayant freiné l'avancée des travaux (si travaux déjà engagés)

**Engagement dans une démarche de modernisation des exploitations**

- Date d'intention de commencement des travaux : .....
- Date prévue d'achèvement des travaux (avant le 01/10/2018 – ou avant le 01/10/2019 si demande de dérogation ci-avant) : .....

Dérogation aux périodes d'interdiction d'épandage

Je souhaite utiliser la dérogation pour l'épandage des fertilisants azotés jusqu'à la date d'achèvement des travaux et au plus tard jusqu'au 30 septembre 2018 :

- du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> novembre sur les cultures implantées à l'automne pour les fertilisants de type II
- du 1<sup>er</sup> septembre au 15 janvier sur les îlots cultureux destinés aux cultures implantées au printemps pour les fertilisants de type I

**Je soussigné** .....m'engage à acquérir les capacités de stockage requises avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 (ou 1<sup>er</sup> octobre 2019 si demande de dérogation), délai fixé à l'article 2 de l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables modifié par les arrêtés des 23 octobre 2013 et 11 octobre 2016.

**Fait à** .....**le**,.....

**Signature** (de tous les associés en cas de forme sociétaire)

\* Pour plus d'information, consulter la note d'information sur les sites internet de la DRAAF (<http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/>) ou de la DREAL (<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/>)